



HAL
open science

**Les mises en spectacle et la marchandisation des
patrimoines ruraux. Entre déconstruction et
appropriation des savoirs locaux**

Thierry Linck, Angela Barthes, Hassan Kamil

► **To cite this version:**

Thierry Linck, Angela Barthes, Hassan Kamil. Les mises en spectacle et la marchandisation des patrimoines ruraux. Entre déconstruction et appropriation des savoirs locaux. Les “ savoirs locaux ” vingt ans après Rio, Dec 2014, Montpellier, France. hal-02743829

HAL Id: hal-02743829

<https://hal.inrae.fr/hal-02743829>

Submitted on 3 Jun 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

SAVOIRS TRANSMIS, SAVOIRS CONSTRUITS

LES « SAVOIRS LOCAUX » VINGT ANS APRÈS RIO

JOURNÉES D'ÉTUDE DES 15-16 DÉCEMBRE 2014

MONTPELLIER

geoffroy.filoche@ird.fr

Linck T. Barthes A. Kemil H. 2014. « Les mises en spectacle et la marchandisation des patrimoines ruraux. Entre déconstruction et appropriation des savoirs locaux ». Savoirs transmis, savoirs construits. Les « savoirs locaux » vingt ans après rio. Journées d'étude des 15-16 décembre 2014. Montpellier.

Les mises en spectacle et la marchandisation des patrimoines ruraux. Entre déconstruction et appropriation des savoirs locaux.

Thierry Linck
Angela Barthes
Hassan Kamil

La valeur patrimoniale : une ressource cognitive partagée et vivante

Doit-on craindre avec Michael Sandel (2014) que tout finisse par pouvoir s'acheter et que le marché ne connaisse pas de limite morale ? Peut-on imaginer que son emprise puisse couvrir l'ensemble des ressources cognitives et donc également les « valeurs patrimoniales » entendue dans leur sens large de mémoire collective propre à un lieu et à une population ? Peut-on concevoir que les savoirs naturalistes ou les savoirs relationnels qui ont structuré des générations durant le lien social d'une communauté et ses rapports complexes à la nature puisse subir le même sort qu'un vulgaire hamburger ? Ce n'est pas encore tout à fait le cas, mais l'importance que revêtent désormais la circulation, le contrôle et le traitement de l'information et la place qu'occupe le commerce des émotions, des illusions et du « faire-valoir » sur lequel Michael Sandel attire notre attention justifie quelques inquiétudes.

Cet engouement pour les valeurs immatérielles constitue la dernière étape d'un mouvement séculaire jusque là porté par la production de richesses matérielles et marqué successivement par la maîtrise de nouvelles formes d'énergies, les avancées de la biologie et le développement des technologies de la communication et du traitement de l'information. Cette extension des rapports marchands présente deux caractéristiques qui retiendront notre

attention. La première tient au fait qu'elle repose sur l'instauration de nouvelles formes d'appropriation collective qui prennent sens autant dans le détournement, l'accaparement et l'instrumentalisation de connaissances existantes que dans la production de connaissances nouvelles. La seconde renvoie au fait que la marchandisation de l'immatériel reste calée sur les temporalités courte et la recherche de l'intérêt particulier qui caractérisent l'échange marchand. Elle est donc par nature discriminante et dissociative : elle met en péril des connaissances spécifiques mais aussi leurs modes d'agencement et de renouvellement, c'est-à-dire, au final, l'essence même des liens qui nous rattachent à la nature, à notre propre corps et à nos semblables. Ce nouvel encastrement (pour reprendre l'expression de Polanyi) du cognitif dans le marché repose sur deux propriétés qu'il importe de rappeler brièvement.

Il s'agit en premier lieu du fait que l'information n'est pas une marchandise ordinaire ; l'acte de consommation n'entraîne pas sa destruction et ne déduit en rien le stock d'informations disponible pour d'autres usages ou d'autres usagers. De ce fait, si la production d'informations nouvelles peut entraîner des coûts fixes importants (la recherche, la signalisation...), ses coûts variables sont tenus pour négligeables : l'information ne disparaît pas et seul coûte le support qui permet d'en assurer la diffusion... Il n'est d'ailleurs pas toujours nécessaire de produire l'information : il suffit parfois de la prendre, de la détourner, lorsqu'il s'agit, par exemple, d'un code génétique (Azam, 2013) ou de la réputation associée à un produit de « terroir » (Linck, 2013a). Il en résulte que l'information n'a pas de valeur d'échange propre. Elle peut avoir un prix, mais à la condition qu'un dispositif –relevant, notamment, du droit de la propriété intellectuelle– en fasse un produit rare, l'objet d'un monopole et une source d'enrichissement facile (Foray, 2000 ; Dopler *et al.* 2006). Considérées sous cet angle, les valeurs patrimoniales peuvent être à l'origine de rentes considérables et, par là, constituent un enjeu économique important.

Il ne faut pas confondre appropriation collective et intérêt collectif

Il s'agit également du fait que l'information est dans son essence même une **ressource collective** : il faut, pour la produire mobiliser des corpus de connaissances préalablement établis et s'appuyer sur des trames cognitives préexistantes. Considérées sous cet angle, les valeurs patrimoniales sont des ressources vivantes : elles sont constitutives d'une mémoire collective constamment renouvelée au fil des emprunts, du bilan des expériences vécues et des apprentissages. Ce constat est peu partagé par les économistes qui tendent plutôt à aborder la ressource collective comme un réservoir de ressources (généralement) environnementales dont il serait surtout question de maintenir le niveau. De fait, celle-ci tend ainsi à être posée comme « figée », « donnée » et donc considérée essentiellement du point de vue des usages qui peuvent en être faits. La ressource collective est ainsi usuellement définie par des attributs de non rivalité et de non exclusivité qui visent à en souligner la spécificité en opposition à la notion de « bien privé » (par définition, à la fois exclusif et rival).

Nous avons pris le risque d'explorer une perspective différente : considérer la ressource collective et la « valeur patrimoniale » moins en fonction des usages qui en sont fait que du point de vue des modalités et des conditions de leur production et de leur renouvellement, c'est-à-dire de ce qui fait précisément d'un patrimoine cognitif une ressource vivante. Il est question là d'un glissement sémantique simple, presque trivial. Dans cette approche, une ressource collective devient tout simplement un bien approprié collectivement. En dépit des apparences, ce glissement n'a rien d'anodin : il permet de sortir d'un champ épistémologique entièrement structuré par l'appropriation individuelle et l'échange marchand pour engager l'exploration d'un champ problématique nouveau : celui de la construction des appropriations collectives. Pour l'immédiat, ce champ peut être structuré autour de deux questions clé :

- Dans quelle mesure et sous quelles conditions, les modalités de l'appropriation collective pèsent-elles sur la nature et le sens des valeurs patrimoniales et des patrimoines eux-mêmes ? Quelle devient la place des patrimoines culturels immatériels dans la construction des identités territoriales, du développement des espaces ruraux et des modalités de leur insertion dans la société globale ?
- Quelle part les processus de construction, d'appropriation et de valorisation des valeurs patrimoniales laissent-ils respectivement aux individus et aux collectifs ? Dans le fil des travaux de K Polanyi, comment situer les modalités de l'appropriation collective des valeurs patrimoniales du point de vue de l'encastrement du local dans une économie largement dominée par l'échange marchand ? Comment apprécier les risques de détournement des valeurs patrimoniales et de déconstruction des patrimoines cognitifs locaux ?

Mais, comment définir l'appropriation collective ? Il va de soi qu'à l'instar de l'appropriation individuelle, elle repose sur un principe d'exclusion : l'appropriation, quelle qu'en soient la nature et les cadres, est toujours une capacité à exclure. Mais nous retiendront également qu'elle s'en différencie par la diversité de ses formes et de ses modalités : l'appropriation collective est toujours située, « sous tension » et ne peut jamais être posée comme l'expression d'un « droit naturel ». Enfin, nous soulignerons (dans le fil des travaux de J. Weber) qu'elle repose sur une distribution contingente, au sein du groupe détenteur (la communauté des « ayant-droit ») de capacités à identifier, définir, accéder, tirer bénéfice, gérer, transformer et transmettre la ressource collective. Dans la mesure où la distribution de ces capacités n'a *a priori* aucune raison d'être égalitaire, l'appropriation collective ne relève pas nécessairement d'un régime équitable et « juste » : c'est un construit collectif contingent... qui peut fort bien nourrir des dynamiques d'accaparement, ou, si l'on préfère, « d'appropriation inégale » et de « détournement de biens collectifs ».

La valeur patrimoniale dans la construction du développement

Ainsi définie, la valeur patrimoniale relève d'un champ épistémologique hybride qui n'est que partiellement structuré par l'économie. Les savoirs

techniques –et en particulier les TEK (*Traditional Ecological Knowledge*)– qui en constituent l’un des piliers fixent le cadre temporel et normatif du rapport à la nature et au vivant : les modalités de l’aménagement des écosystèmes, de la domestication des processus biologiques et de la gestion de la biodiversité qui structurent, le cas échéant, les stratégies d’internalisation des risques et des coûts environnementaux. Les savoirs relationnels fondent le lien social, les rapports de solidarité, les hiérarchies ainsi que les formes de l’appropriation collective des ressources locales : par là, ils structurent le territoire et la société locale. Enfin, pour paraphraser J-P Poulain, les savoirs techniques et relationnels locaux structurent cet « espace social (en l’occurrence local) de l’aliment » qui met en adéquation potentiels productifs locaux et régime alimentaires dans une dynamique qu’enrichissent et spécifient les expériences, les métissages et les apprentissages du goût. Au final, les valeurs patrimoniales, dans la mesure où elles associent connaissances, représentations et croyances partagées constituent de puissants marqueurs identitaires : les modalités d’accès à ces connaissances, valeurs et croyances fournissent les indicateurs de reconnaissance, de différenciation et de hiérarchie qui nourrissent les sentiments d’appartenance et les constructions identitaires.

Or, ce sont sans doute précisément ces attributs non économiques qui expliquent l’intérêt qui se porte aujourd’hui sur les valeurs patrimoniales : n’apparaissent-elles pas comme des sources d’émotion susceptibles de nourrir, une fois opportunément réappropriées et reformatées, les processus de marchandisation des projets d’ouverture territoriale et de développement des espaces ruraux ? La « valeur patrimoniale », qu’elle soit esthétique, environnementale, ou culturelle, est potentiellement constitutive de cette « ressource spécifique », propre à un lieu et donc non librement reproductible et non délocalisable, qui est censée constituer, du moins en théorie, le levier d’un développement territorial « durable », « participatif » et « solidaire ». De fait, la marchandisation des valeurs patrimoniales peut incontestablement avoir une incidence sur la création de richesses, sur les flux d’investissement et l’évolution des préférences et des habitudes de consommation¹. Mais rien ne permet d’affirmer que ces effets attendus relèvent moins des émotions et de la nostalgie que suscite l’évocation des valeurs patrimoniales et des attentes qu’elle nourrit que d’une mobilisation effective des savoirs techniques et relationnels qui en constituent (ou en ont constitué) la substance. Abordées sous cet angle, les processus de patrimonialisation ou de « mise en terroir » pourraient ainsi n’être reconnues que comme autant de « mises en spectacle » vides de sens des patrimoines ruraux face au mouvement de périurbanisation du rural et aux logiques de mise en concurrence des territoires qui constituent le substrat des politiques contemporaines d’aménagement².

¹ Il y a, sur le front de l’évolution des habitudes alimentaires, des attentes réelles qui tiennent à l’emprise du système agroalimentaire global et à l’accroissement de la distance physique et symbolique entre d’une part, la provenance et l’origine de l’aliment et, d’autre part, l’assiette du mangeur (Fischler 1979, Hervieux, 1978).

² « *The Europe 2020 Strategy is intended to act as an umbrella organizing framework under which all EU policies will operate over the coming decade. In particular, the concept has now*

La mise en spectacle des patrimoines ruraux

Il est difficile d'apprécier, dans la construction de la ressource spécifique, la part qui relève de la mise en scène patrimoniale et celle qui tient à la réactivation et au réagencement des savoirs naturalistes locaux et des savoirs relationnels qui leur sont associés. La marchandisation des valeurs patrimoniales s'inscrit en effet nécessairement dans un double mouvement de simplification et de réappropriation collective.

- D'une part, elle a pour objet bien moins cette part difficilement accessible des mémoires collectives que leurs expressions les plus convenues et les plus triviales qui lui sont associées : il en va ainsi tant de la renommée d'un produit de terroir que des identités factices entretenues par la publicité et certains comportements d'achat (Sandel, 2014).
- D'autre part, comme cela a été souligné plus haut, la marchandisation de bien non rivaux suppose en préalable la mise en place de dispositifs destinés à instituer de la rareté. Dans le cas des indications géographiques, ces dispositifs relèvent du domaine de la propriété intellectuelle. Les labellisations (de produits, de sites...) instituent une exclusivité qui porte sur l'usage d'une dénomination et sur les bénéfices qui peuvent être tirés de la réputation qui lui est associée. Elles ne s'intéressent que partiellement et accessoirement à la préservation des savoirs techniques et relationnels qui sont à l'origine de la réputation et qui font pourtant « mémoire collective ». S'y substituent des représentations nourries par un imaginaire collectif plus ou moins opportunément piloté de l'extérieur. Ainsi, les « terroirs sahariens » font rêver, vendent du « dépaysement », à des visiteurs en quête de produits typiques, de folklore et « d'authenticité » mais sans vraiment s'attacher aux populations locales, à leurs conditions d'existence, à la préservation de leur identité, à leur « savoir-vivre-ensemble » et aux liens séculaires qui les rattachent depuis des générations à leur environnement naturel. La marchandisation des valeurs patrimoniales s'apparente ainsi à une « enclosure des consciences » qui prolonge dans ces territoires un mouvement déjà ancien de privatisation des terres et de sédentarisation des populations, de marginalisation et d'exclusion.

Nous retiendrons des lignes qui précèdent que la marchandisation des valeurs patrimoniales constitue à la fois un enjeu collectif, un levier potentiel et incertain de développement et une source de conflits. Le mode de définition de la ressource et les caractéristiques du dispositif d'appropriation ont une incidence directe sur les modalités de partage de la rente et sur les contours de la « communauté » des ayant-droit.

been highlighted as a central element in the development of a reformed European Cohesion Policy, which is based on the principles of 'smart growth', 'green growth' and 'inclusive growth'. » (McCann & Ortega, 2011:2).

La rente peut être mobilisée pour rémunérer et renouveler des compétences - des savoir-faire, par exemple agro-écologiques - que le marché n'est pas en mesure de reconnaître. Elle peut être mise au service de projets d'intérêt collectif. Mais elle peut aussi être détournée, privatisée de fait et accaparée par des opérateurs privés. Ce processus de reconfiguration de l'appropriation collective n'est évidemment pas sans incidence sur le renouvellement des patrimoines locaux eux-mêmes : une mise en spectacle de valeurs patrimoniales associée à un accaparement de la ressource a toutes les chances d'instruire un processus de déconstruction patrimoniale et un détricotage des savoirs techniques et relationnels sur lesquels repose, en dernier ressort, la spécificité de la ressource.

Nous retiendrons également que la marchandisation tend à enfermer la ressource patrimoniale dans les temporalités courtes du rapport marchand et à la couper de ses trames cognitives originelles. La valorisation marchande de ressources patrimoniales risque ainsi d'être dissociative, c'est-à-dire de se limiter à une mise en spectacle intéressée des seules « saillances » patrimoniales (des sites remarquables, des produits typés, des anecdotes truculentes...) plutôt qu'à une valorisation patrimoniale globale mise au service d'un projet de développement. La marchandisation est alors à l'origine d'une simplification des systèmes productifs et du rapport à la nature (aux dépens de l'entretien de la biodiversité et de l'internalisation des coûts et des risques environnementaux) et à la société. Cette mise en spectacle peut en effet fort bien s'accommoder de choix techniques peu compatibles avec le maintien et le renforcement de l'ancrage territorial du produit. Ce qui est en jeu est alors la valorisation globale, systémique, des ressources locales et donc la prégnance et la cohérence des trames cognitives notamment pour ce qui concerne les interactions entre savoirs techniques et savoirs relationnels (en l'occurrence, la distribution des capacités entre les ayant-droit évoquée *supra*).

Nous avons choisi d'illustrer ces réflexions par l'évocation de trajectoires d'appropriations collectives via la mise en spectacle et la marchandisation des terroirs sahariens et des forêts de l'arganeraie dans le sud marocain, en centrant la problématique sur l'appropriation et la transformation des savoirs locaux. Nos conclusions souligneront le caractère dissociatif des dispositifs de mise en spectacle des terroirs et sur le processus de déconstruction-appropriation des savoirs locaux.

La mise en spectacle des patrimoines ruraux dans les terroirs sahariens : Hiérarchisation des savoirs, vassalisation et exclusion

Les paysages sub-désertiques et l'opuntia (le cactus de la figue de Barbarie) qui les structurent offrent un exemple caractéristique d'un patrimoine rural ancien du sud marocain qui a été transformé détourné et approprié par les sphères urbaines sur l'impulsion des politiques publiques de mises en terroirs

Les figuiers de barbarie très anciennement présent dans la zone sub-désertique marocaine constituent, pendant longtemps, la base des jardins et occupent une place centrale dans la société traditionnelle. La plante assume

des fonctions de régulation essentielles : elle opère comme variable d'ajustement durant les périodes de sécheresse et de famine, c'est également une clôture végétale dont dépend la gestion des ressources fourragères : une barrière antiérosive et un dispositif structurant de micro-écosystèmes qui semblent jouer un rôle clé dans l'entretien de la biodiversité. Les anciens disent fréquemment à leurs propos que leurs familles lui doivent leur survie. Cette plante remarquable par ses capacités d'adaptation et par ses fruits a suscité le développement de tout un panel de savoirs pratiques qui vont du séchage et du stockage des fruits (complément et réserve alimentaire précieux) à l'utilisation des raquettes pour l'alimentation des animaux. Ces savoirs autrefois validés par la pratique relèvent aujourd'hui d'une démarche éthologique simplificatrice qui multiplie les références à une société traditionnelle aujourd'hui quasiment disparue pour justifier le développement d'une monoculture de l'opuntia.

Avec la déstructuration des sociétés agro-pastorales et les migrations vers les villes, l'approche praxéologique des savoirs locaux n'existe plus que dans les mémoires, mais l'image forte d'un patrimoine local à l'origine de la survie de nombreuses familles subsiste. Ce patrimoine est associé à de nombreuses légendes que l'on raconte volontiers aux visiteurs de passage. Le patrimoine local laisse encore une profonde empreinte dans les paysages, tant la plante y est encore présente aujourd'hui. Cette présence tient moins aux activités d'élevage, aujourd'hui en profonde déprise, qu'au fait que le cactus occupe désormais une place de choix dans les stratégies de conquête territoriale conduite pas des citadins : ils bénéficient d'un droit d'usage des parcelles qu'ils ont pris soin de planter.

Ce paysage « unique », ce « terroir » « héritier d'une tradition millénaire » et « exceptionnelle » dont on vante volontiers la typicité et les dimensions patrimoniales est de fait une création récente et l'enjeu de processus d'appropriations collectives³ conduites aux dépens des populations locales.

Les actions conduites dans le cadre du Pilier 2 du Plan Maroc Vert et relayées par les Agences du sud légitime et soutiennent ces entreprises de détournement des ressources collectives. Ces interventions ne touchent pas que le foncier : ces agences transmettent aussi des savoirs, tant techniques que relationnels, des valeurs, instituent de nouvelles hiérarchies et organisent des formations destinées à assurer l'insertion de la population locale dans le nouvel ordre marchand. De nouvelles variétés de figuiers de barbaries sont expérimentées sous le haut patronage de l'INRA⁴ (Boujghagh, M., 2011), de nouvelles plantations sont orchestrées par les DPA (Agence du Sud, 2005), souvent sans l'aval des populations parfois réticentes. C'est ainsi aussi qu'émergent nombre de nouveaux produits conditionnés, *comme des*

³ Le terme « appropriation collective » est utilisé à dessein : l'accaparement des terres relève d'un détournement des droits coutumiers. L'appropriation collective n'a ici rien à voir avec « l'intérêt collectif » : les nouveaux détenteurs de terre n'ont aucune obligation collective à respecter, notamment en matière d'entretien de la biodiversité.

⁴ L'I.N.R.A Régionale d'Agadir a entrepris, un " Programme d'amélioration génétique sur cette espèce "

nectars, de l'huile de pépins de figes à destination de la cosmétique de luxe, des fleurs médicinales à destinations des pharmacies urbaines ou encore les raquettes conditionnées, sans grand succès, pour les adeptes des régimes hypocaloriques des villes occidentales.

La valeur patrimoniale va ainsi se transformer petit à petit en une collection de produits marchands, sans beaucoup de liens entre eux autres que l'affichage d'une référence au terroir et à une tradition réinventée et sans fondement réel, qui vont former ce que l'on affiche aujourd'hui sous le vocable de « terroir sahélien ».

Dans ce mouvement, les savoirs locaux, de nature praxéologique, ont disparu pour laisser place à un ensemble de savoirs techniques largement diffusés du haut vers le bas. Des coopératives féminines souvent d'origine familiale se forment, aidées par « ceux d'en haut » qui vont venir former les locaux jusqu'aux modalités de cueillette, compatible avec l'activité économique de transformation qui va suivre, mais aussi aux produits, aux procédés, au marketing qui va avec. L'exemple de la coopérative de Tighmert (Province de Guelmim) est à ce titre emblématique. La coopérative est née à la suite d'un programme de valorisation du PNUD. Elle emploie toute l'année 9 personnes dont 5 femmes et jusqu'à 30 personnes en pleine saison. Elle organise sa production autour d'une palette de sous-produits de cactus assez étendue, mais inconnus des populations locales, l'ensemble constituant auprès des agences de développement, un panel de produits de « terroirs » pré-sahariens » locaux. Tous les apprentissages qu'a nécessité la mise en forme de ces produits sont issus d'un important programme d'éducation impliquant de nombreux acteurs institutionnels et universitaires qui mènent en parallèle des études de faisabilité technico-économique de création d'une unité pilote de valorisation industrielle (agroalimentaire) du cactus.

Des coopératives, mais aussi des opérateurs privés (Sahara cactus par exemple), vont s'approprier une partie de la filière, louer les terres qu'ils détiennent terres pour pouvoir contrôler la production et assurer leurs approvisionnements sans avoir à en assumer les risques : ils seront supportés par les

producteurs directs qui ne jouissent pas des mêmes capacités d'organisation. Ils ne manqueront pas, au final de labelliser les produits, à l'exemple de *l'IGP* figes de barbaries d'Ait Bâamrane obtenue par la directrice de Sahara cactus en 2011. Il est bien question là d'une entreprise de pillage fondée sur un détournement de ressources collectives (la terre, la référence au terroir sub-saharien, les savoirs relationnels locaux, les règles coutumières...) Il est inséparable de l'exclusion d'une part significative de la population locale ou de sa vassalisation par le salariat ou la sous-traitance. Une vassalisation qui profite aussi aux transporteurs casablancais, lesquels sélectionnent les zones, les calibres des fruits, les fournisseurs, imposent les prix, les modes d'organisation de la récolte et *in fine* réorganisent l'espace à leur façon.

Ainsi, si l'intégration constitue un trait caractéristique du mouvement d'expansion du figuier de barbarie, l'exclusion en constitue un autre tout aussi significatif. Les régions périphériques hors labellisation *Ait Bâamrane* et hors des axes routiers ne peuvent développer leur production. Les spéculations les plus rémunératrices tendent à se concentrer dans des bassins spécialisés et à désertifier de vastes zones mal reliées aux grands réseaux de communication ou qui se prêtent mal à la mise en œuvre du modèle technique dominant. Ce double mouvement entretient un processus généralisé d'uniformisation des variétés cultivées, des itinéraires techniques, des produits issus de ces « terroirs pré-shariens » qui n'entretiennent aucun lien avec les savoirs locaux. Ceux-ci sont pourtant fortement mobilisés dans les évocations nostalgiques de l'histoire, de la culture et des savoir-faire ancestraux qui constituent l'essence de ces patrimoines ruraux. En définitive des connaissances techniques et relationnelles mobilisées dans la production primaires et les activités de transformation, limitent strictement l'incorporation de composants patrimoniaux paysagers et émotionnels. L'unification des marchés et les dispositifs de commercialisation jouent dans le sens de l'unification des marchés et de l'uniformisation des savoirs techniques et relationnels.

Les qualifications déliées de l'huile d'argane et du chevreau de l'arganier

Le pilier 2 du Plan Maroc Vert (2009) annonce une rupture avec des orientations trop exclusivement fondées sur la valorisation des périmètres irrigués. Il annonce une approche « intégrée » et une démarche « territorialisée » adaptée à la « diversité » des territoires ruraux marocains⁵. Il vise ainsi un « développement solidaire de la petite agriculture » par son « accession à l'économie marchande »⁶ et la création de valeur ajoutée tout en assurant « une restauration et une gestion durable des ressources naturelles ». Elle affiche enfin un intérêt particulier à la mise en place de dispositifs de qualification destinés à valoriser les « produits du terroir » (Adecia, 2011 ; Plan Maroc Vert, 2009). Au-delà des intentions affichées, le projet du second pilier s'inscrit dans une démarche descendante comme en témoigne le rôle central qu'est censé assumer l'agrégateur dans sa mise en œuvre.

L'agrégation ne constitue pas une spécificité des politiques publiques marocaines : entendue comme partenariat amont aval et -pour partie-, public-privé, elle occupe une place de choix dans l'arsenal des politiques publiques préconisées par la FAO. Ce partenariat vise essentiellement à mobiliser les compétences techniques, relationnelles et (avec un appui public conséquent) financières d'opérateurs privés pour mener à terme l'intégration dans l'économie marchande de cette part des agricultures familiales censée disposer du potentiel nécessaire. Dans la conception marocaine, l'agrégateur

⁵ Royaume du Maroc, Ministère de l'Agriculture, du Développement Rural et des Pêches Maritimes, *Stratégie 2020 de Développement rural*, document de référence, Conseil général du développement, 1999.

⁶ En améliorant le revenu de 600 à 700 000 exploitations dans les 10 ans (soit moins d'un tiers des exploitations actuelles) (Adecia, *op.cit.*).

est bien davantage qu'un simple partenaire : il pilote le processus, tant dans ses dimensions techniques qu'organisationnelles et marchandes.

Ainsi, dans l'arganeraie, sur les piémonts occidentaux du Haut-Atlas, l'Association Marocaine de l'Indication Géographique Huile d'Argane (AMIGHA) ne laisse aux agricultures familiales locales aucune marge d'expression ou de proposition (Linck & Romagny, 2011). Dans une démarche totalement déconnectée, la construction de l'IGP « Chevreau de l'Arganeraie » a été assurée par l'ANOC (Association Nationale Ovine et Caprine) sans prise en compte des systèmes d'élevage locaux et sans véritable consultation des éleveurs (Linck, 2012b).

L'arganier, une essence endémique particulièrement résistante à la sécheresse, est l'élément structurant des systèmes productifs, tant à l'échelle des unités familiales qu'à celle des territoires constitués autour des *douars* et à ceux que structurent les *souks*. Il est taillé de façon à permettre le développement de cultures sous ombrage d'avoine, de blé dur et occasionnellement de maïs : sa présence concourt à l'entretien de la biodiversité et des réserves hydriques du sol. Il fournit la matière première des filières huile –industrielle et traditionnelle-. La pulpe des noix, le pâturage aérien ou sous couvert assurent avec une part des récoltes obtenues l'essentiel de l'alimentation des troupeaux de caprins et d'ovins. L'arbre est ainsi une clé essentielle des synergies qui lient entre elles cultures, élevage et transformation des noix. Les chèvres sont des auxiliaires appréciées de la récolte des noix : elles régurgitent en bergerie les noix qu'elles ont avalées au cours de brefs séjours dans les parcelles qui ne sont pas mises en défens.

Une organisation (sexuelle) du travail prend forme, à l'échelon familial sous la forme d'ateliers spécifiques, et à l'échelle du territoire par les échanges organisés dans le cadre du *souk*. Selon le nombre d'arbres possédés et selon le rapport hommes-femmes, les familles peuvent acheter ou vendre des noix, de la pulpe séchée ou encore écouler le fruit de leur travail après dépulpage ou extraction de l'huile. Dans la plupart des cas, le revenu tiré des noix et de leur transformation est supérieur à celui qu'assurent les élevages. Les connaissances techniques (mobilisées dans les pratiques productives et les aménagements fonciers) et les savoirs relationnels (investis dans les fonctions assumées par le *souk* et le rapport au foncier⁷) assurent une

⁷ Comme le souligne Negib Bouderbala (1997), l'importance des terres collectives est loin d'être négligeable : « elles dépassent largement en étendue leur part relative dans l'espace agricole et constituent encore un rempart protecteur de la base foncière des familles paysannes. L'ayant-droit de terres collectives se trouve au cœur d'un réseau économique qui multiplie ses capacités productives et son rôle social. En dépit de son importance quantitative parfois réduite, la terre collective joue un rôle central dans le maintien de la petite paysannerie et dans sa résistance à la dépossession ». Du fait de son inaliénabilité et en dépit de sa faible valeur économique, elle constitue, toujours selon N. Bouderbala, « une citadelle - refuge de la paysannerie sur laquelle s'articulent les autres exploitations et activités des ayant droit » (*ibid.* p.62).

relative résilience dans contexte marqué par une forte pression sur la terre et des pluies peu abondantes et aléatoires (Auclair et-Alifriqui, 2012 ; Linck & Navarro, 2014).

L'IGP huile d'argan et celle, encore en gestation, du « chevreau de l'arganeraie » sont doublement dissociatives. D'une part, parce qu'elles relèvent de deux démarches concurrentes, pour partie contradictoire et tendent l'une et l'autre à une déconstruction du patrimoine immatériel qui structure les systèmes productifs de l'arganeraie. Toutes deux s'inscrivent dans une démarche descendante qui fait peu cas des acteurs locaux. Moins de 2500 femmes travaillaient dans les coopératives affiliées à l'IGP Huile d'Argane en 2008, alors que plusieurs centaines de milliers sont impliquées dans les filières traditionnelles (*agrimaroc*, 2010 : 251). En 2013, le projet Chevreaux de l'Arganeraie mobilisait moins de 40 éleveurs dans la région de Smimou. Leur nombre devrait doubler dans les prochains mois : il restera très inférieur à la dizaine de milliers d'éleveurs que compte la région (entretiens DPA et ANOC en 2013). L'une et l'autre peuvent être caractérisées par un ancrage territorial extrêmement faible. AMIGHA, incapable d'établir une traçabilité complète de ses produits⁸, est bien loin d'être en mesure de peser sur les conditions d'entretien et de préservation des arbres alors qu'elle prétend protéger ce « don de la nature » que constituerait l'arganier⁹. Le cahier des charges présenté par l'ANOC en 2009 ne fait pas des pratiques d'élevages et des savoirs locaux des éléments-clé de la typicité du Chevreau de l'Arganeraie (ANOC, 2009).

Conclusion : Les savoirs naturalistes locaux 20 ans après Rio ?

Face au mouvement d'érosion des savoirs naturalistes locaux que l'on peut constater en regard de la marchandisation des patrimoines ruraux, comme cela a été constaté dans l'exemple bien banal de la mise en œuvre des terroirs sahariens et de l'arganeraie, que peut-on dire du vaste mouvement de recherche en agronomie, anthropologie, en ethnobotanique qui travaille à faire reconnaître les savoirs naturalistes locaux, s'appuyant sur la convention sur la diversité biologique signée à Rio en 1992.

Cette étape décisive d'institutionnalisation des TEK –Traditional ecological knowledge- a fait plus que légitimer les savoirs des communautés locales et autochtones sur la nature : la reconnaissance de leurs savoirs naturalistes et de ses expressions systémiques légitime également leur rapport à la terre et à la nature. Elle a non seulement contribué à renforcer leur autonomie, au risque de la réduction ou de la réification, ce domaine de recherche mais elle a surtout créé autour d'eux de nouveaux enjeux qui dépassent les cadres strictement scientifiques et techniques.

⁸ Entretien au siège d'AMIGHA à Agadir en juillet 2010.

⁹ On présente souvent de l'Arganeraie comme une forêt « naturelle » alors qu'elle de toute évidence et depuis longtemps façonnée par l'homme.

Il est reconnu à Rio que ces savoir faire ont été et sont utiles à la protection de la biodiversité et qu'en conséquence ils doivent être eux mêmes protégés par des droits de propriété intellectuelle. Les populations 'autochtones' qui en seront détentrices doivent également pouvoir bénéficier de la reconnaissance de leurs savoir-faire et d'une juste valorisation de leurs compétences.

Cette institutionnalisation de la figure de « l'autochtone écologique », s'est accompagnée d'une sorte d'inter- ou plus précisément de transnationalisation du statut des « savoirs » attachés à la qualité « d'autochtone » laquelle a été transformée, dans certains contextes, en une véritable catégorie sociale.

Les enjeux et les évolutions institutionnelles et juridiques évoqués ci-dessus entraînent des effets de rétroaction sur les situations locales et en particulier la reformulation ou la reconfiguration des savoirs eux mêmes. Leur patrimonialisation est en effet très souvent induite directement ou indirectement par des interventions extérieures. Les « savoirs locaux » y sont en fait reconstruits, voire instrumentalisés ou négociés en référence au « savoir » (savant ?) de ces derniers et en fonction de leurs objectifs.

Références :

- Adecia, 2011. *Territoires et développement durable au Maroc*. http://www.adezia.org/uploads/media/Rapport_vfinale_02.pdf. Consulté le 30 septembre 2013.
- Agrimaroc, 2010. « La valorisation des produits de terroir. Ligne d'action du Pilier 2 du Plan Maroc Vert ». SAM n°8, pp. 211 – 245. URL :http://agrimaroc.net/dossier_produits_terroir.pdf. Consulté le 31/07/2014.
- ANOC, 2009. *Cahier des charges du Chevreau de l'Arganeraie*. Document de travail, Esaouira.
- Auclair L. 1996. « L'appropriation communautaire des forêts dans le Haut Atlas marocain » *Cahier des Sciences Humaines* 32 : 177-194.
- Auclair L. et Alifriqui M. (dir.). 2012. *Agdal, patrimoine socio-écologique de l'Atlas marocain*. IRD-IRCAM, Rabat, 596 p.
- Azam, G. 2013. « Les droits de propriété sur le vivant », *Développement durable et territoires* [En ligne], Dossier 10 | 2008, mis en ligne le 07 janvier 2013, consulté le 16/4/2014. URL : <http://developpementdurable.revues.org/5443> ; DOI : 10.4000/developpementdurable.5443.
- Berkes F. and C. Folke. 1998. *Linking social and ecological systems: Management practices and social mechanisms for building resilience*. Cambridge University Press.
- Bouderbala N. 1997. « La modernisation et la gestion du foncier au Maroc. *Options méditerranéennes*. Série A/029. *La modernisation des agricultures méditerranéennes*. CIHEAM Montpellier.
- Brunet P., Charvet J.-P. (dir.), 1994, *Les agricultures périurbaines*, BAGF, 2, 226 p.
- Dopler F. Gonzalez A. Linck T. (2006) “Les saveurs cachées du café solidaire”, *Economie et solidarités*, 37-2 Montréal.
- Fischler, C. 1990, *L'Homnivore*. Odile Jacob. Paris.

- Folke, C. 2007. "Social-ecological systems and adaptive governance of the commons", *Ecological Research*, 22, 14-15.
- Foray D. 2000. *L'économie de la connaissance*. Repères, La Découverte.
- Jollivet M., 1997, *Vers un rural post-industriel*, Paris, L'Harmattan, 372 p.
- Kayser B., 1990, *La Renaissance rurale. Sociologie des campagnes du monde occidental*, Paris, A. Colin, 312 p.
- Linck T. 2007 "Le dilemme de la gestion patrimoniale. L'exclusion, condition et écueil de l'appropriation collective" *Economie appliquée* 3, pp. 177-198.
- Linck T. 2013a, « Économie et patrimonialisation : La construction des appropriations du vivant et de l'immatériel ». *Le patrimoine oui, mais quel patrimoine ?* Commission Nationale Française pour l'UNESCO. Paris.
- Linck T. 2013b « Économie et patrimonialisation. Les appropriations de l'immatériel ». *Développement Durable et Territoire*, dec. 2013.
- Linck T. 2013c. *Canal 2013, Circulations et appropriations des normes et des modèles de l'action locale* « Entre norme locale et système terroir. Bilan d'une expérience mexicaine ». 20-23 mars 2013 - Agropolis, Montpellier, France. (à paraître).
- McCann P. et Ortega-Argilés R. 2011. *Smart Specialisation, Regional Growth and Applications to EU Cohesion Policy*. Working paper, Faculty of Spatial Sciences, University Of Groningen. http://wbc-inco.net/attach/s3_mccann_ortega.pdf. Consulté le 1/08/2014.
- Mora, O. (2009). *Les nouvelles ruralités à l'horizon 2030*. Quae.
- Nora P. 1994, *Les lieux de mémoire*. Gallimard, « Quarto », Tome I.
- Perrier-Cornet P. (dir.), 2002, *Repenser les campagnes*, La Tour d'Aigues, l'Aube-DATAR, 280 p.
- Plan Maroc Vert, 2009. http://www.fao.org/fileadmin/user_upload/vert.pdf. Consulté le 25 juillet 2014.
- Poulain, J-P (2002) *Sociologies de l'alimentation, les mangeurs et l'espace social alimentaire*, PUF.
- Sandel Michael J..2014. *Ce que l'argent ne saurait acheter. Les limites morales du marché*. Seuil

et leur pertinence, face à des projets de développement « modernisateurs » à forte connotation productiviste et techniciste L'idée initiale de ce projet de séminaire était de réinterroger, 20 ans après sa consécration à la Convention sur la Diversité Biologique de Rio, la catégorie « savoirs naturalistes locaux ».

Ils ont contribué à les constituer en objet de recherche en soi, prolongeant le projet scientifique de l'ethnoscience développée après Conklin à partir des années 1950.

on productiviste et techniciste L'idée initiale de ce projet de séminaire était de réinterroger, 20 ans après sa consécration à la Convention sur la Diversité Biologique de Rio, la catégorie « savoirs naturalistes locaux ».

Ils ont contribué à les constituer en objet de recherche en soi, prolongeant le projet scientifique de l'ethnoscience développée après Conklin à partir des années 1950. **Je ne sais pas où vont ces passages**